

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Modalités d'organisation et de fonctionnement des 5 centres libéraux de dépistage

Nîmes, le 02/04/2020

COVID-19

A la suite d'une information diffusée hier soir dans la presse régionale sur la mise en place de 22 centres de dépistages COVID-19 dans la région Occitanie, le préfet du Gard et l'Agence Régionale de Santé (ARS) souhaitent apporter les précisions suivantes sur les modalités de fonctionnement de ces centres, qui ne sont pas accessibles au public de manière libre.

Par conséquent, l'accès aux 5 centres de dépistage gardois, en biologie de ville, se fait uniquement :

- sur rendez-vous
- sur prescription médicale selon les critères suivants :
 - **les professionnels de santé présentant des symptômes** évocateurs du COVID-19 ;
 - **les personnes à risque** (critères de comorbidité définis par le Haut Conseil de Santé Publique) : les formes graves et présentant des symptômes évocateurs de COVID-19, femmes enceintes symptomatiques quel que soit le terme de la grossesse,ect) ;
 - **une situation particulière : exploration d'un foyer de cas possibles** (en particulier en établissement collectif de personnes âgées)

Le préfet du Gard rappelle que ces centres de dépistages ne sont pas des « drive », en accès libre service, auprès desquels tout citoyen pourrait se présenter de façon spontanée.

Communiqué diffusé le jeudi 2 avril 2020 à 19h45

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 04 66 36 40 18 - 04 66 36 40 52
Port : 06 30 19 90 50 - 06 30 19 04 81
Mél : pref-communication@gard.gouv.fr

**Agence Régionale de Santé d'Occitanie
Unité départementale du Gard
Claude Rols**

Tél : 04 66 76 80 00
Mél : ars-oc-dd30-direction@ars.sante.fr

